

L'OFFICIEL

Actes officiels et recommandations



ACTES OFFICIELS

RAPPORTS D'EXPERTS

SANTÉ ANIMALE

ACTIVITÉS ET PROGRAMMES



OIE

Rapport d'activité 2020 de l'OIE

Une seule santé pour tous

MOTS-CLÉS

#Organisation mondiale de la santé animale (OIE), #Une seule santé.



www.report2020oie.fr

La mondialisation et le changement climatique, les échanges commerciaux non régulés, les pratiques agricoles non durables, nos modèles de consommation... tout cela favorise l'émergence de maladies et leur propagation entre animaux domestiques, animaux sauvages et êtres humains, mettant en péril notre santé à tous. En 2020, la pandémie de Covid-19 a brusquement porté à l'attention de tous le lien intrinsèque entre santé animale, santé humaine et santé de l'environnement. L'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) s'efforce de rompre le cycle de transmission des maladies en collaborant avec ses partenaires, des experts et des bailleurs de fonds, et en soutenant les pays.

Notre vision

Construire un avenir plus sain et plus sûr pour tous

Notre action

Poursuivre notre travail

Résistance aux antimicrobiens : intensifier la lutte

[Combattre les maladies animales](#)

[Coordonner une réponse régionale à la peste équine](#)

Gérer la crise du COVID-19

[Encourager le dialogue entre experts](#)

[Au cœur du service de veille sanitaire de l'OIE](#)

[Renforcer la gouvernance sanitaire mondiale](#)

Regarder vers l'avenir

[De meilleures données pour une meilleure santé animale](#)

[Protéger la santé de la faune sauvage](#)

[Former les professionnels de santé](#)

► OIE



Toutefois, les maladies des animaux aquatiques constituent une menace pour la croissance durable du secteur de l'aquaculture et, par conséquent, pour notre approvisionnement en denrées alimentaires. C'est pourquoi cette menace nécessite des actions collaboratives de la part de l'OIE et de ses Membres, avec les parties prenantes concernées, afin de protéger et d'améliorer la santé des animaux aquatiques dans le monde.

Consciente de la nécessité de mettre en place des systèmes de santé plus pérennes pour les animaux aquatiques, en mai 2021 l'OIE a lancé sa première Stratégie pour la santé des animaux aquatiques afin d'améliorer la santé et le bien-être des animaux aquatiques dans le monde, contribuant ainsi à une croissance économique durable, à la réduction de la pauvreté et à la sécurité alimentaire, et favorisant de ce fait la réalisation des [Objectifs de développement durable](#).

[[Lire la Stratégie de l'OIE pour la santé des animaux aquatiques 2021-2025](#)]

[Portail de l'OIE sur les animaux aquatiques](#)

ACTIVITÉS ET PROGRAMMES



OIE

Centenaire de la Conférence internationale de Paris, prémices de la création de l'OIE

RÉSUMÉ

À la suite de l'épizootie de peste bovine qui dévasta l'Europe en 1920, au sortir de la Première Guerre mondiale, Emmanuel Leclainche fut l'instigateur d'une conférence internationale ayant pour mission d'étudier les épizooties et leur prévention. Les participants à cette conférence, tenue à Paris en mai 1921, lancèrent un appel à la création d'un organe international chargé de lutter contre les maladies infectieuses des animaux.

MOTS-CLÉS

#conférence, #historique, #organisation internationale, #Organisation mondiale de la santé animale (OIE), #peste bovine.



Les graves répercussions économiques et sociales des maladies animales, et la nécessité d'une gestion de la production animale pour garantir la sécurité alimentaire, expliquent l'importance que les vétérinaires accordent à la lutte contre les épizooties.

L'Office international des épizooties (OIE) fut fondé à une période particulièrement difficile pour les vétérinaires, au lendemain de la Première Guerre mondiale, quand les sources de production alimentaire avaient été détruites en Europe et que, dans tous les pays belligérants, la misère et la faim paralysaient la société.

| Une épizootie de peste bovine apparue en Belgique en 1920 ...

Or dans ces difficiles années d'après-guerre, la peste bovine surgit comme une nouvelle menace dans une Europe en ruines : elle fut détectée en juin 1920, dans le port d'Anvers (Belgique) dans un chargement de zébus (bœufs indiens) en transit – en provenance d'Inde et à destination du Brésil. Paraissant en bonne santé, les animaux furent débarqués et placés en quarantaine dans des espaces de transit en attendant d'être réembarqués sur un navire à destination du Brésil. Entre-temps, trois chargements de bœufs furent débarqués dans le port d'Anvers, en provenance des États-Unis. Ces animaux devaient être expédiés par le rail, par petits lots, vers des abattoirs de la région. Plusieurs centaines de ces bêtes furent placées en stabulation au même endroit que les zébus et y restèrent un jour ou deux avant d'être transférées vers les centres de triage. Or une forte épizootie de peste bovine se déclara alors parmi les animaux qui avaient été placés avec les zébus.

La nouvelle de cette épizootie sema l'inquiétude dans l'Europe entière, non seulement chez les vétérinaires, en particulier les chefs des Services vétérinaires des différents pays, mais aussi chez les éleveurs et le grand public, qui soumièrent les gouvernements d'alors à une énorme pression.

Comme son nom l'indique, la peste bovine a toujours été vue comme un fléau. Durant des millénaires, des cheptels furent décimés par des flambées de peste bovine. Au cours du 18^e siècle, plus de 200 millions de bovins en moururent en Europe. En 1889, une épizootie meurtrière apparut en Afrique suite à l'introduction dans le port de Massaoua (Érythrée) de trois bœufs indiens infectés. Elle se propagea jusque dans le sud de l'Afrique et causa la perte de 90 % de la population de bovins d'Afrique australe et d'Afrique de l'Est.

C'est la nécessité de prévenir la peste bovine et de la combattre qui mena à la création des premières écoles vétérinaires en France (1762), en Égypte (1827) et en Inde (1872), et qui conduisit le Docteur John Gamgee, professeur d'anatomie et de physiologie animales à Édimbourg (Royaume-Uni), à organiser un premier Congrès vétérinaire international à Hambourg (Allemagne) en 1863.

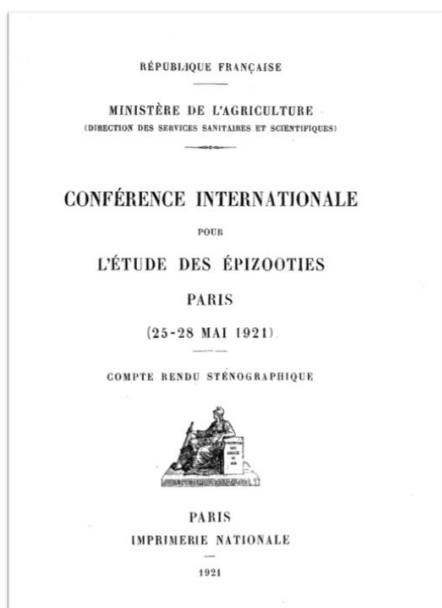
| ... est à l'origine de la coopération internationale contre les maladies animales ...

Le risque engendré par l'apparition de la peste bovine en Belgique put être contenu grâce à l'adoption de mesures radicales. Tous les animaux infectés, de même que les animaux qui avaient été en contact avec eux, furent immédiatement abattus ; les carcasses et les matières contaminées furent incinérées, et des mesures de surveillance sanitaire très strictes furent appliquées. Mais le signal d'alarme avait été tiré, soulignant la responsabilité des gouvernements et faisant écho à la parole des vétérinaires qui se faisait déjà entendre dans les congrès vétérinaires internationaux. Le [Professeur Emmanuel Leclainche](#), qui était à la tête des Services vétérinaires français, se fit leur porte-parole en affirmant : « Pour défendre le cheptel d'un pays contre les épizooties il ne suffit pas que celui-ci adopte des mesures tout seul. Nous avons besoin d'un accord international qui prévoira la mise en place de plans de prévention des maladies dans tous les pays de la région, du continent et même du monde ».

| ... concrétisée par la création de l'OIE en 1924

Polyglotte, passionné par son travail et par la recherche vétérinaire internationale, le Professeur Leclainche fut le

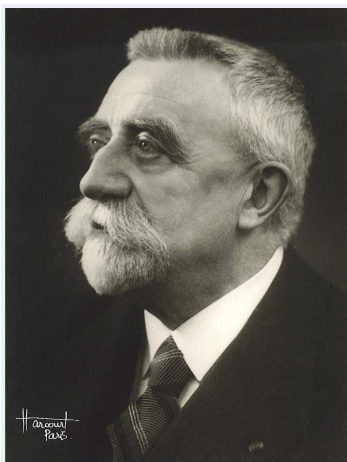
moteur de l'organisation de la conférence internationale pour l'étude des épizooties et leur prévention.



Des délégations venues de 43 pays et territoires prirent part à la Conférence de Paris du 25 au 28 mai 1921 : des pays d'Europe (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grande-Bretagne, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie et Royaume de Yougoslavie), neuf pays des Amériques (République d'Argentine, Brésil, Canada, Chili, Équateur, États-Unis d'Amérique, Haïti, Paraguay et Pérou), trois pays d'Afrique (Maroc, Tunisie et Union d'Afrique du Sud) et trois d'Asie et du Pacifique (Australie, Japon et Nouvelle-Zélande).

La Sixième Résolution de la Conférence exprimait le souhait que soit créé à Paris un office international de lutte contre les maladies animales infectieuses (épizooties) placé sous l'autorité d'un Comité qui se réunirait au moins une fois par an. À peine trois ans s'étaient écoulés que 28 États se prononcèrent en faveur d'un [Arrangement international pour la création d'un Office international des épizooties \(OIE\)](#), qu'ils signèrent le 25 janvier 1924. Premier Directeur général de l'OIE, Emmanuel Leclainche sera maintenu à ce poste pendant 22 ans avant de passer le relais à son successeur, Gaston Ramon, en 1946.

L'Office collaborera avec d'autres organisations internationales et régionales pour mettre en œuvre des plans de vaccination, d'épidémiosurveillance et de dépistage. Il jouera un rôle décisif en structurant le processus certifiant que tel ou tel pays est indemne de telle ou telle maladie animale. Point d'orgue de cette collaboration, le monde sera officiellement déclaré indemne de peste bovine au cours de la 79^e Session générale de l'OIE, en 2011. L'éradication de cette maladie est l'une des plus importantes réalisations de l'histoire de la médecine vétérinaire.



© Collection de photos d'archives de l'OIE. Photo : Harcourt, Paris

Emmanuel Leclainche naquit dans l'Aube (France) en 1861. Il sortit diplômé de l'École vétérinaire d'Alfort en 1882. Il commença à enseigner la médecine vétérinaire en 1886. En 1891, il reçut la chaire de pathologie des maladies infectieuses à l'École vétérinaire de Toulouse.

Ses travaux scientifiques comprennent des recherches sur le rouget du porc, le charbon symptomatique (*Clostridium chauvoei*) et la gangrène gazeuse (*C. perfringens*). Ce fut en outre un auteur prolifique. On lui doit notamment un *Précis de médecine vétérinaire* (1891), de même qu'un *Traité des maladies microbiennes des animaux* (1895) qui fut rédigé en collaboration avec le Professeur Edmond Nocard et qui est demeuré un classique. En 1903, Emmanuel Leclainche fonda la *Revue générale de médecine vétérinaire*.

En 1911, il fut nommé Inspecteur général, Chef des Services vétérinaires au Ministère français de l'agriculture. Il jouera un rôle décisif dans la réorganisation et l'unification des Services vétérinaires français, dans l'Inspection générale des Écoles vétérinaires, dans la création de l'OIE, dans l'Académie vétérinaire française et dans la réforme de la réglementation de la profession vétérinaire (par exemple : la création du Doctorat de médecine vétérinaire).

[Retour](#)

<https://doi.org/10.20506/bull.2021.1.3272>

Contact : [Cellule de documentation de l'OIE](#)

RÉFÉRENCES

1. *La Semaine Vétérinaire* du 23 juin 1921 : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5506039x>.
2. Ministère de l'agriculture (France) (1921). – Conférence internationale pour l'étude des épizooties, Paris, 25-28 mai 1921. <https://doc.oie.int/dyn/portal/index.xhtml?aloid=17574&page=alo>.
3. Alnot L. & Pistre G. (2005). – La vie et l'œuvre d'Emmanuel Leclainche (1861-1953). *Bull. Soc. Fr. Hist. Méd. Sci. Vét.*, 2005, **4** (1), 94-103. http://sfhmsv.free.fr/SFHMSV_files/Textes/Activites/Bulletin/Txts_Bull/B5/Leclainche.pdf.
4. Organisation mondiale de la santé animale (OIE) (1954). – Emmanuel Leclainche – 1861-1953. *OIE Bull.*, **41** (1). <http://doc.oie.int/dyn/portal/index.xhtml?page=alo&aloid=31456>.
5. Organisation mondiale de la santé animale (OIE) (2007). – Bref aperçu historique de l'OIE. *OIE Bull.*, **2007** (1). <http://doc.oie.int/dyn/portal/index.xhtml?page=alo&aloid=30632>.
6. Portail de l'OIE sur la peste bovine : <https://www.oie.int/fr/maladie/peste-bovine/>.
7. Site web « Plus jamais ! » : <https://rinderpestvigilance.com/fr/>.

ACTIVITÉS ET PROGRAMMES

► PARTENAIRES

Une seule santé : L'Alliance tripartite travaille avec l'UNEP pour mieux intégrer la santé des écosystèmes

MOTS-CLÉS

#faune sauvage, #Organisation mondiale de la santé animale (OIE), #Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), #Tripartite (FAO/OIE/OMS), #Une seule santé.



© Getty Images

Les hauts responsables de l'Alliance Tripartite formée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) se réunissent tous les ans depuis près de trente ans.

La réunion annuelle de l'exécutif de la Tripartite s'est tenue, pour la 27^e fois, les 17 et 18 février 2021.

La FAO, l'OIE et l'OMS conjuguent leurs efforts depuis plusieurs décennies et prônent une approche collective et globale dénommée « Une seule santé » pour prévenir, détecter et contrôler les maladies et d'autres problématiques telles que l'antibiorésistance. La réunion de cette année était particulière, d'une part en raison de sa tenue en visioconférence, mais surtout en raison de la présence de collègues du [Programme des Nations Unies pour l'environnement \(PNUE\)](#). En novembre 2020, lors du Forum de Paris sur la Paix, les quatre organisations avaient en effet convenu de travailler ensemble. Le fait d'inviter Madame Inger Andersen, Directrice exécutive du PNUE, ainsi que des membres de son équipe, s'inscrivait donc dans la suite logique de l'ouverture de l'Alliance à une collaboration élargie.

À l'approche de la réunion de leur exécutif, les quatre organisations ont travaillé ensemble sur la définition des fonctions d'un [Panel d'experts de haut niveau sur l'approche « Une seule santé »](#) (ce Panel est l'un des résultats du

Forum de Paris sur la Paix). Elles ont ensuite lancé un appel à candidatures et ont convenu d'un processus de mise en place d'un Secrétariat pour le Panel.

Pour renforcer leur collaboration sur les activités relevant de l'approche « Une seule santé », les membres de l'exécutif ont par ailleurs accepté de rénover ce concept et, ce faisant, de développer une vision conjointe pour une collaboration intersectorielle, l'instauration de plans de travail, ainsi que la mise en place d'un groupe de travail sur la mobilisation des ressources.

L'OIE est ravie d'accueillir le PNUE et se réjouit de travailler avec lui pour mettre en place ensemble des activités qui répondront aux attentes et aux besoins des Membres.

ACTIVITÉS ET PROGRAMMES

► PARTENAIRES

Communiqué de la 13^e Conférence des Ministres de l'agriculture de Berlin

« Comment nourrir le monde en période de pandémie et de changement climatique ? »

MOTS-CLÉS

#changement climatique, #déclaration, #Forum mondial pour l'alimentation et l'agriculture (GFFA), #Organisation mondiale de la santé animale (OIE), #pandémie, #sécurité alimentaire, #Une seule santé.



Lors de la 13^e Conférence des Ministres de l'agriculture de Berlin, qui s'est tenue du 18 au 22 janvier 2021 dans le cadre du Forum mondial pour l'alimentation et l'agriculture (GFFA), les Ministres de l'agriculture du monde entier ont réaffirmé leur engagement vis-à-vis d'une agriculture respectueuse du climat et résistante face aux crises.



Soixante-seize Ministres de l'agriculture, ainsi que les hauts responsables de 13 organisations internationales, dont la Docteure Monique Éloit, Directrice générale de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), se sont entendus sur un communiqué de clôture ambitieux.

Dans ce communiqué, ils ont convenu, entre autres :

- de soutenir l'approche « Une seule santé »
- de renforcer la santé animale
- de créer des systèmes zoosanitaires résilients
- d'améliorer la gestion sanitaire pour la faune sauvage
- d'œuvrer à la prévention des pandémies.

Communiqué final (en anglais)

ACTIVITÉS ET PROGRAMMES

► PARTENAIRES

Renforcement de notre stratégie « Une seule santé »

Création du Panel d'experts de haut niveau « Une seule santé »

RÉSUMÉ

En partenariat, l'OIE, l'OMS, la FAO et le PNUE ont créé un conseil d'experts de haut niveau sur l'approche « Une seule santé », qui aura pour mission de fournir des recommandations scientifiques aux quatre organisations afin de soutenir la gestion du risque à l'interface humains/animaux/environnement.

MOTS-CLÉS

#Organisation mondiale de la santé animale (OIE), #Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), #Tripartite (FAO/OIE/OMS), #Une seule santé.



Le 12 novembre 2020 est une date importante pour les défenseurs de l'approche « Une seule santé » et pour ceux qui la pratiquent. Pour les autres, cette journée a permis de réfléchir au lien qui existe entre la santé de l'homme, celle de l'animal et celle de l'environnement.

Ce jour-là, lors du [Forum de Paris sur la Paix](#), la réunion ministérielle de l'« [Alliance pour le multilatéralisme](#) »⁽¹⁾ a appelé l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) à créer un **Panel d'experts de haut niveau « Une seule santé » (One Health High-Level Expert**

Panel - OHHLEP).

L'Alliance pour le multilatéralisme a été créée non seulement pour protéger et préserver les normes et les accords internationaux mais aussi pour aider les organisations multilatérales à accomplir leur mission de soutien des citoyens partout dans le monde. C'est un point positif pour l'OIE vouée, entre autres, à publier des normes dans un environnement où le multilatéralisme a moins d'importance. C'est aussi un bon point pour notre appel à l'action concernant l'approche « Une seule santé ». À ce titre, suite à une demande formulée par l'Alliance pour le multilatéralisme, les membres de la FAO, de l'OIE, du PNUE et de l'OMS ont travaillé ensemble sur les fonctions du Panel d'experts et sur un appel à candidatures.

S'il est vrai que la collaboration internationale FAO/OIE/OMS prône depuis des décennies la résolution des problèmes sanitaires à l'interface hommes/animaux/environnement grâce au concept « Une seule santé », la demande d'instaurer le Panel d'experts vient consolider cette stratégie d'approche collaborative globale que nous défendons. Avec ce Panel d'experts, nous accèderons à des compétences plus variées qui dépasseront le simple cadre de la santé publique, vétérinaire et environnementale et incluront les sciences sociales, économiques et comportementales. L'approche « Une seule santé » deviendra ainsi un outil plus sophistiqué qui nous permettra de mieux étudier les problèmes sanitaires complexes devant nous. En outre, [l'inclusion du PNUE dans l'Alliance Tripartite FAO/OIE/OMS](#) renforcera encore davantage notre vision collective d'une approche « Une seule santé » plus cohérente face aux problèmes sanitaires actuels et futurs sur le long terme.

(1) L'« Alliance pour le multilatéralisme » lancée par les ministres français et allemand des Affaires étrangères est un réseau informel de pays unis par leur conviction que l'ordre multilatéral fondé sur des règles peut seul garantir la stabilité et la paix internationales et que nos problèmes communs ne peuvent trouver de solution qu'à travers la coopération.

ACTIVITÉS ET PROGRAMMES

► PARTENAIRES

Présidence italienne du G20 : Déclaration de Rome

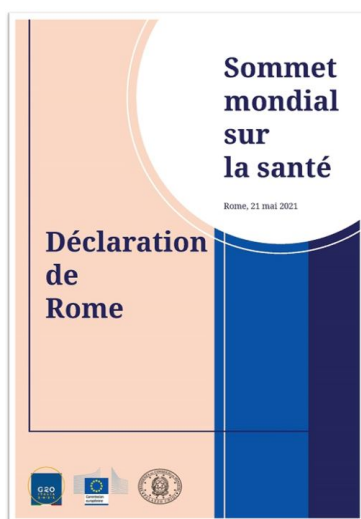
Sommet mondial sur la santé, Rome, 21 mai 2021

MOTS-CLÉS

#COVID-19, #déclaration, #G20, #pandémie, #santé publique, #Une seule santé.



<https://global-health-summit.europa.eu>



La Commission européenne et l'Italie en tant que présidente du G20 ont organisé conjointement le sommet mondial sur la santé à Rome le 21 mai 2021.

Ce sommet a été l'occasion pour les dirigeants du G20, les responsables d'organisations internationales et

régionales et les représentants d'organismes de santé mondiaux de partager les enseignements tirés de la pandémie de COVID-19.

Les dirigeants ont adopté la déclaration de Rome dans laquelle ils s'engagent à respecter des principes communs pour lutter contre la COVID-19, à prévenir les pandémies futures et à se préparer à de telles pandémies.

Déclaration de Rome

ACTES OFFICIELS

► CONSEIL DE L'OIE

Activités du Conseil de l'OIE

MOTS-CLÉS

#Conseil de l'OIE, #Organisation mondiale de la santé animale (OIE), #Session générale de l'OIE.



© Eugene Sergeev/Getty Images

Les élections qui se sont tenues lors de la 88^e Session générale de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) ont conduit à la mise en place d'un nouveau Conseil.

Le Docteur Hugo Idoyaga a présidé sa première réunion du Conseil du 28 au 30 septembre 2021 en qualité de Président. Cette réunion s'est tenue en mode virtuel. Lors de cette réunion, le Conseil a donné son aval à la proposition faite par la Directrice générale de l'OIE, que la 89^e Session générale (2022) se déroule en mode hybride ; cette décision permettra à des délégations de participer à la Session générale en direct, tandis que les autres pourront y prendre part en visioconférence. Lors de sa réunion de septembre, le Conseil s'est également penché sur divers sujets d'ordre administratif et institutionnel, tels que la mise en œuvre et le financement du [Septième Plan stratégique](#). Un compte rendu de cette réunion sera mis en ligne sur le site web des Délégués de l'OIE.

Pour s'assurer que les nouveaux membres du Conseil acquièrent une bonne compréhension de leur rôle dans cette instance de gouvernance de l'OIE, le cabinet de la Directrice générale a organisé, le 21 septembre 2021, un atelier de formation à l'intention des nouveaux arrivants ; les trois nouveaux membres du Conseil ont participé à cet atelier, de même que deux membres déjà en place, dont le Président.

Faisant suite à la réunion de septembre 2021, le Conseil tiendra une réunion extraordinaire dans la semaine du 6 décembre 2021 afin de débattre des différentes options qui vont permettre de sécuriser les recettes pour le

budget ordinaire de l'Organisation. La prochaine réunion ordinaire du Conseil est, quant à elle, programmée pour début mars 2022, en préparation de la 89^e Session générale.

Nota bene : Le récent changement de Délégué des Émirats Arabes Unis auprès de l'OIE induit la vacance du siège correspondant à la région Moyen-Orient au Conseil de l'OIE. Ce siège restera vacant jusqu'à la tenue des prochaines élections partielles lors de la 89^e Session générale.

ACTES OFFICIELS

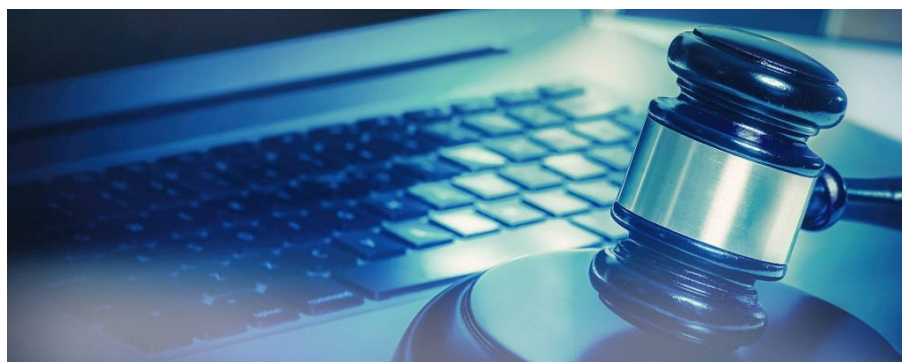
► RÉSOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS

Résolutions adoptées par l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE

au cours de sa 88^e Session générale (24-28 mai 2021)

MOTS-CLÉS

#Organisation mondiale de la santé animale (OIE), #résolution, #Session générale de l'OIE.



© BCFC/Getty Images

- N° 1 Approbation du Rapport annuel de la Directrice générale sur les activités de l'OIE en 2019 et 2020
- N° 2 Approbation du Rapport de la Directrice générale sur la gestion, les réalisations et les activités administratives de l'OIE en 2020
- N° 3 Approbation du Rapport financier du 94^e exercice de l'OIE (1^{er} janvier au 31 décembre 2020)
- N° 4 Remerciements aux Membres et Partenaires qui ont accordé à l'OIE des contributions volontaires ou des subventions, ou ont contribué à l'organisation de réunions de l'OIE et à la mise à disposition de personnels
- N° 5 Modification du Budget 2021
- N° 6 Recettes et dépenses budgétaires de l'OIE pour le 96^e exercice (1^{er} janvier au 31 décembre 2022)
- N° 7 Contributions financières des Membres de l'OIE pour 2022
- N° 8 Programme prévisionnel d'activités pour 2022
- N° 9 Renouvellement du mandat du Vérificateur externe
- N° 10 Modalités concernant la tenue des Sessions générales

- N° 11 7^e Plan Stratégique de l'OIE (2021-2025)
- N° 12 Nomination du Directeur général
- N° 13 Reconnaissance du statut sanitaire des Membres au regard de la fièvre aphteuse
- N° 14 Validation des programmes officiels de contrôle de la fièvre aphteuse des Membres
- N° 15 Reconnaissance du statut sanitaire des Membres au regard de la péripneumonie contagieuse bovine
- N° 16 Validation des programmes officiels de contrôle de la péripneumonie contagieuse bovine des Membres
- N° 17 Reconnaissance du statut des Membres en matière de risque d'encéphalopathie spongiforme bovine
- N° 18 Reconnaissance du statut sanitaire des Membres au regard de la peste équine
- N° 19 Reconnaissance du statut sanitaire des Membres au regard de la peste des petits ruminants
- N° 20 Reconnaissance du statut sanitaire des Membres au regard de la peste porcine classique
- N° 21 Validation des programmes officiels de contrôle de la rage transmise par les chiens des Membres
- N° 22 Premier addendum à la Résolution n° 15 du 29 mai 2020 sur les « Procédures applicables aux Membres pour la reconnaissance officielle et le maintien du statut sanitaire au regard de certaines maladies animales ou au regard du risque d'encéphalopathie spongiforme bovine et pour la validation de programmes officiels de contrôle »
Premier addendum à la Résolution n° 16 du 29 mai 2020 sur les « Frais à la charge des Membres pour la reconnaissance officielle du statut sanitaire au regard de certaines maladies animales ou au regard du risque d'encéphalopathie spongiforme bovine et pour la validation de programmes officiels de contrôle »
- N° 23
- N° 24 Amendements au *Code sanitaire pour les animaux aquatiques*
- N° 25 Amendements au *Manuel des tests de diagnostic pour les animaux aquatiques*
- N° 26 Amendements au *Code sanitaire pour les animaux terrestres*
- N° 27 Amendements au *Manuel des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres*
- N° 28 Désignation des Laboratoires de référence de l'OIE pour les maladies des animaux terrestres
- N° 29 Désignation des Centres collaborateurs de l'OIE
- N° 30 Registre des kits de diagnostic validés et certifiés par l'OIE
- N° 31 Comment l'OIE peut aider les Services vétérinaires à atteindre une résilience concernant « Une seule santé »

Toutes les résolutions adoptées par l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE depuis 2001

ACTES OFFICIELS

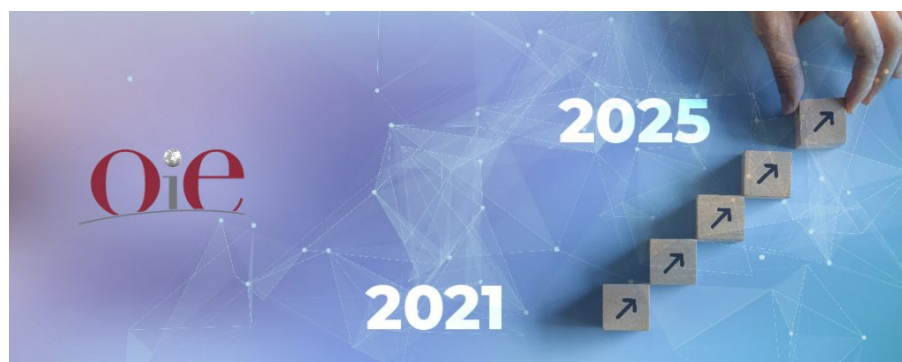
► RÉSOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS

Septième Plan stratégique de l'OIE

Notre ambition pour 2025

MOTS-CLÉS

#Organisation mondiale de la santé animale (OIE), #pérennisation, #Plan stratégique de l'OIE, #stratégie.



© Getty Images

Contribuer aux enjeux mondiaux par l'amélioration de la pérennité des productions animales reste l'un des objectifs prioritaires de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE).

Des évolutions mondiales sont en cours, liées au changement climatique, aux nouveaux modes de consommation alimentaire, au bien-être animal, ainsi qu'à certaines attentes sociétales pour des productions animales plus respectueuses de l'environnement. Ces évolutions doivent être prises en considération, à la lueur des avancées des connaissances scientifiques et des systèmes d'information, ainsi que de la complexité et de l'interdépendances accrues des systèmes.

Avec la crise de la COVID-19, ces attentes sociétales sont devenues encore plus fortes, plus urgentes, alors que d'autres préoccupations sont apparues sur la liste des priorités. Il s'agit notamment des questions liées à la surveillance des réservoirs potentiels d'agents pathogènes zoonotiques à fort risque épidémique, en particulier dans la faune sauvage.

Ainsi,

- L'OIE doit mieux faire entendre sa voix dans les débats mondiaux sur ces questions, au sein de cadres internationaux comme celui des [Objectifs de développement durable](#) ou de l'approche « [Une seule santé](#) », étant donné leur impact direct sur l'équilibre socio-économique des familles rurales et sur la pérennité des systèmes de

production animale ;

- les Services vétérinaires doivent être mieux préparés à répondre à ces défis nombreux et complexes qui nécessitent des savoirs et compétences plus larges que ceux habituellement enseignés dans les écoles vétérinaires.

S'appuyant sur son expérience et son expertise, et avec le soutien de son réseau de centres de référence, l'OIE contribuera à favoriser les évolutions indispensables afin que les Services vétérinaires nationaux, et plus largement les services de santé animale, soient mieux armés pour anticiper et répondre à ces nouvelles attentes.

Le 7^e Plan stratégique de l'OIE vise à partager une vision globale et un cadre de travail pour la période 2021-2025

Pour préparer le 7^e Plan stratégique de l'OIE, nous avons dialogué avec nos Membres, nos partenaires et nos équipes pour définir les attentes pour l'avenir. En outre, une enquête a été conduite auprès de nos Membres afin d'identifier les facteurs externes qui influenceront les activités des Services vétérinaires et les adaptations qu'ils requerront. Nous avons aussi tiré profit des premières leçons apprises de la crise de la COVID-19 qui ne remettent pas en question la pertinence des objectifs stratégiques proposés pour les prochaines années mais qui nous conduisent à revoir la priorisation de leur mise en œuvre opérationnelle. En effet, l'adaptation des activités de l'OIE à ces enjeux est nécessaire pour répondre aux attentes des Membres, dans un contexte où les objectifs doivent être en adéquation avec les ressources disponibles. Ensemble, nous avons préparé ce 7^e Plan stratégique dans le but de contribuer à la réalisation des Objectifs de développement durable ; ensemble, nous relèverons le défi de sa mise en œuvre.

[Septième Plan stratégique de l'OIE \(2021-2025\)](#)

ACTES OFFICIELS

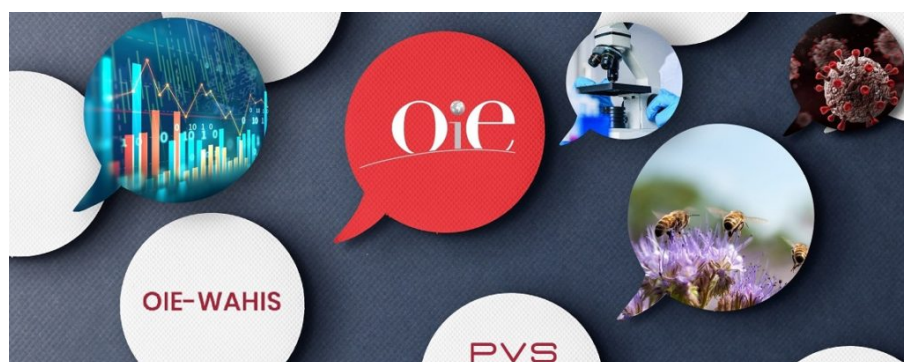
► RÉSOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS

Enseignements tirés de la pandémie, avant et pendant la crise : comment l'OIE peut-elle soutenir les Services vétérinaires pour atteindre la résilience « Une seule santé »

Thème technique présenté au cours de la 88^e Session générale de l'OIE

MOTS-CLÉS

#gestion de l'urgence, #Organisation mondiale de la santé animale (OIE), #pandémie, #pérennisation, #résilience, #santé de la faune sauvage, #Session générale de l'OIE, #Thème technique, #Une seule santé.



© Getty Images

Ce rapport s'appuie sur les éléments rassemblés par l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) avant et pendant la pandémie. Il a pour objet de mettre en lumière les domaines importants pour le travail programmatique de base de l'OIE.

La première partie du rapport décrit **la réponse internationale de l'OIE à la pandémie**. Elle résume les résultats d'un bilan intermédiaire fait par l'OIE pour tirer les enseignements de sa contribution à la réponse pandémique, notamment du service offert à ses Membres, et pour définir la manière de s'améliorer.

La seconde partie met en lumière trois domaines qui ont été identifiés ces dernières années, comme **des points faibles au regard d'une résilience « Une seule santé »**. Pour chacun de ces trois domaines – santé de la faune sauvage, gestion des urgences et durabilité des laboratoires – ce document décrit les lacunes qui ont été identifiées en réunissant et en analysant les preuves. Chaque sous-chapitre décrit également les activités que l'OIE a entreprises pour pallier ces lacunes. En plus de mettre en évidence les besoins en capacités, ce document vise à démontrer **la valeur potentielle des données** pour orienter les choix politiques et améliorer les services fournis,

que ces données soient collectées par l'OIE de manière systématique par l'intermédiaire d'[OIE-WAHIS](#) ou du [Processus PVS](#), qu'il s'agisse d'informations publiquement disponibles, ou qu'elles proviennent d'enquêtes et de consultations *ad hoc*.

[[Lire le rapport](#)]

La **Résolution** accompagnant ce Thème technique a été adoptée par l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE le 27 mai 2021. Elle fournit des recommandations sur ce que l'OIE peut faire pour corriger les vulnérabilités actuelles et atteindre une résilience « Une seule santé ».

[[Lire la Résolution](#)]

ACTES OFFICIELS

► ÉLECTIONS

Élection du Directeur général de l'OIE. Élections du Conseil, des Commissions régionales et des Commissions spécialisées de l'OIE

MOTS-CLÉS

#Commission régionale de l'OIE, #Commission spécialisée de l'OIE, #Conseil de l'OIE, #Directeur général de l'OIE, #Organisation mondiale de la santé animale (OIE), #Session générale de l'OIE.



© Getty Images | © Paloma Blandin

Toutes les élections de la 88^e Session générale de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) ont été organisées le 28 mai 2021 en distanciel, grâce à un système de vote électronique sécurisé, et ont été contrôlées par un expert juridique indépendant. Le [rapport final de la 88^e Session générale](#) fournit des précisions sur le déroulement du scrutin.

Directeur général de l'OIE

La [Docteure Monique Éloit \(France\)](#) a été réélue Directrice générale de l'OIE pour une période de cinq ans, soit jusqu'au 30 juin 2026.

Conseil de l'OIE

Président de l'Assemblée

Dr Hugo Federico Idoyaga Benítez (Paraguay)

Président sortant

Dr Mark Schipp (Australie)

Vice-Président de l'Assemblée

Dre Christianne Bruschke (Pays-Bas)

Membres du Conseil

Dr Daniel Komla Batawui (Togo)

Dr Roland Xolani Dlamini (Eswatini)

Dr Yobani Gutierrez Ravelo (Cuba)

Dr Him Hoo Yap (Singapour)

Dr Konstantin Savenkov (Russie)

Dr Majid Al Qassimi (Émirats Arabes Unis)

Commissions régionales de l'OIE

Bureau de la Commission régionale pour l'Afrique

Président

Dr Honoré Robert N'Lemba Mabela (Rép. Dém. du Congo)

Vice-Présidents

Dr Letlhogile Modisa (Botswana)

Dr Mbargou Lo (Sénégal)

Secrétaire général

Dre Anna Rose Ademun Okurut (Ouganda)

Bureau de la Commission régionale pour les Amériques

Président

Dr Jaspinder Komal (Canada)

Vice-Présidents

Dr Wilmer Juarez Juarez (Nicaragua)

Dre Ximena Melón (Argentine)

Secrétaire général

Dr Arnold Dwarkasing (Curaçao)

Bureau de la Commission régionale pour l'Asie, l'Extrême-Orient et l'Océanie

Président

Dr Baoxu Huang (Rép. Pop. de Chine)

Vice-Présidents

Dr Tony Zohrab (Nouvelle-Zélande)

Dr Masatsugu Okita (Japon)

Secrétaire général

Dr Ye Tun Win (Myanmar)

Bureau de la Commission régionale pour l'Europe

Président

Dr Māris Balodis (Lettonie)

Vice-Présidents

Dr Ulrich Herzog (Autriche)

Dre Vesna Daković (Monténégro)

Secrétaire général

Dr Vasili Basiladze (Géorgie)

Bureau de la Commission régionale pour le Moyen-Orient

Président

Dre Fajer Sabah Al Salloom (Bahreïn)

Vice-Présidents

Dr Sanad Al Harbi (Arabie Saoudite)

Dr Abdul Hakim Mahmoud Ali (Égypte)

Secrétaire général

Dr Elias Ibrahim (Liban)

Commissions spécialisées

Commission des normes sanitaires pour les animaux terrestres

Président

Dr Étienne Bonbon (France)

Vice-Présidents

Dr Gastón Funes (Argentine)

Dr Salah Hammami (Tunisie)

Membres de la Commission

Dr Kiyokazu Murai (Japon)

Dr Lucio Carbajo Goñi (Espagne)

Dr Bernardo Todeschini (Brésil)

Commission scientifique pour les maladies animales

Président

Dr Cristobal Zepeda (États-Unis d'Amérique)

Vice-Présidents

Dr Kris De Clercq (Belgique)

Dr Trevor Drew (Australie)

Membres de la Commission

Dre Silvia Bellini (Italie)

Dr Baptiste Dungu (Afrique du Sud)

Dr Mischeck Mulumba (Zambie)

Commission des normes sanitaires pour les animaux aquatiques

Président

Dr Ingo Ernst (Australie)

Vice-Présidents

Dre Alicia Gallardo Lagno (Chili)

Dre Fiona Geoghegan (Irlande)

Membres de la Commission

Dr Kevin Christison (Afrique du Sud)

Dr Espen Rimstad (Norvège)

Dr Hong Liu (Rép. Pop. de Chine)

Commission des normes biologiques (Commission des laboratoires)

Président

Dr Emmanuel Couacy-Hymann (Côte d'Ivoire)

Vice-Présidents

Dre Ann Cullinane (Irlande)

Dr John Pasick (Canada)

Membres de la Commission

Dr Joseph S. O'Keefe (Nouvelle-Zélande)

Dr Chris Oura (Trinité-et-Tobago)

Dre Satoko Kawaji (Japon)

[Organisation générale](#)

ACTES OFFICIELS

► RÉSOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS

Recommandations des Conférences des Commissions régionales de l'OIE

MOTS-CLÉS

#Commission régionale de l'OIE, #conférence, #Organisation mondiale de la santé animale (OIE), #recommandation.



© Getty Images

Chaque Commission régionale de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) organise une conférence tous les deux ans. Ces conférences sont consacrées à des thèmes techniques et à la coopération régionale sur les questions de sécurité sanitaire des aliments, de santé animale et de bien-être animal au sein de la région.

En mai 2021, durant la 88^e Session générale de l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE, le Président a confirmé que l'Assemblée avait pris note des rapports d'activité des Commissions et a approuvé les recommandations de la **31^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Asie, l'Extrême-Orient et l'Océanie** (Sendai, Japon, 2-6 septembre 2019) ainsi que celles de la **15^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour le Moyen-Orient** (Abou Dhabi, Émirats Arabes Unis, 10-14 novembre 2019).

En revanche, en raison de la tenue en distanciel de la **25^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour les Amériques** (22-23 septembre 2020), de la **29^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Europe** (9-10 novembre 2020) et de la **24^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique** (9-11 février 2021), les thèmes techniques traditionnellement présentés et discutés pour la rédaction de recommandations présentées pour approbation à l'Assemblée mondiale des Délégués, n'ont pas été mis à l'ordre

du jour de ces trois conférences (ordres du jour réduits). Par conséquent, aucune recommandation n'a été rédigée par ces trois Commissions régionales.

Recommandations des Conférences des Commissions régionales de l'OIE et rapports des réunions des Commissions régionales tenues au cours des Sessions générales de l'OIE depuis 2001

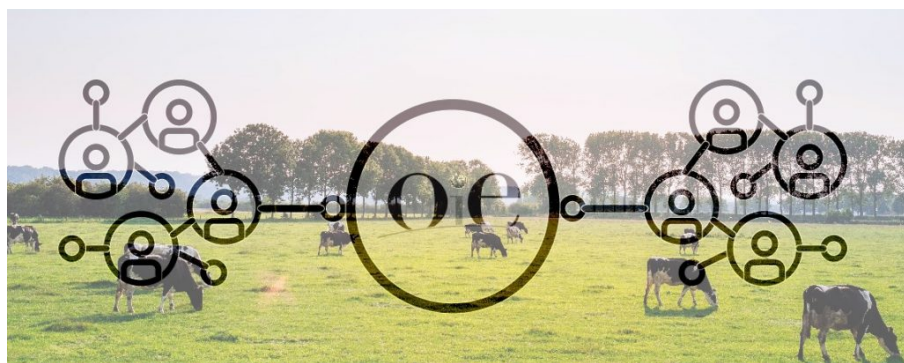
RAPPORTS D'EXPERTS

► COMMISSIONS SPÉCIALISÉES

Activités des Commissions spécialisées de l'OIE

MOTS-CLÉS

#Commission des normes sanitaires pour les animaux aquatiques, #Commission des normes biologiques, #Commission des normes sanitaires pour les animaux terrestres, #Commission scientifique pour les maladies animales, #Commission spécialisée de l'OIE, #Organisation mondiale de la santé animale (OIE).



[Rapport de la réunion de la Commission des normes sanitaires pour les animaux terrestres \(Commission du Code\)](#) tenue du 2 au 11 février 2021.

[Rapport de la réunion de la Commission scientifique pour les maladies animales](#) tenue du 1^{er} au 11 février 2021.

[Rapport de la réunion de la Commission des normes biologiques \(Commission des laboratoires\)](#) tenue les 8, 9, 11 et 12 février 2021.

[Rapport de la réunion de la Commission des normes sanitaires pour les animaux aquatiques](#) tenue du 17 au 24 février 2021.

[Plus d'informations sur les Commissions spécialisées de l'OIE](#)

RAPPORTS D'EXPERTS

► GROUPES DE TRAVAIL

Activités des Groupes de travail de l'OIE

MOTS-CLÉS

#Groupe de travail de l'OIE, #Groupe de travail de l'OIE sur la faune sauvage, #Groupe de travail de l'OIE sur la résistance aux agents antimicrobiens, #Organisation mondiale de la santé animale (OIE).



Photo : James Hammond ([Unsplash](#))

Groupe de travail sur la résistance aux agents antimicrobiens

Créé en 2019, ce Groupe de travail a été mis en place pour appuyer la mise en œuvre de la [Stratégie de l'OIE sur la résistance aux agents antimicrobiens et leur utilisation prudente](#), ainsi que la capacité de l'Organisation à répondre aux défis mondiaux, tel que défini par son mandat.

♦ [Rapport de la réunion du Groupe de travail sur la résistance aux agents antimicrobiens](#) tenues du 6 au 9 avril 2021.

Groupe de travail sur la faune sauvage

Créé en 1994, ce Groupe de travail informe et conseille l'OIE sur tous les problèmes sanitaires liés aux animaux sauvages, qu'ils vivent en liberté ou en captivité. Il a préparé des recommandations et supervisé de nombreuses publications scientifiques sur la surveillance et la prophylaxie des principales maladies spécifiques des animaux sauvages.

♦ [Rapports des réunions du Groupe de travail sur la faune sauvage](#) tenues du 1^{er} au 4 décembre 2020 et du 15 au 18 juin 2021.

[Plus d'informations sur les Groupes de travail de l'OIE](#)

RAPPORTS D'EXPERTS

► GROUPES AD HOC

Activités des groupes *ad hoc*

MOTS-CLÉS

#groupe *ad hoc* de l'OIE, #Organisation mondiale de la santé animale (OIE).



Photo : © François Diaz

Les groupes *ad hoc* se réunissent en appui aux [travaux conduits par les Commissions spécialisées de l'OIE](#).

Le calendrier et les rapports des réunions sont disponibles en cliquant [ici](#).

SANTÉ ANIMALE

Transparence : envoi à l'OIE des notifications de maladies et des rapports zoosanitaires périodiques

Le point sur le processus de notification des maladies à l'OIE, sur le rapport zoosanitaire annuel et sur la déclaration facultative des maladies de la faune sauvage

MOTS-CLÉS

#gestion des données, #OIE-WAHIS, #Organisation mondiale de la santé animale (OIE), #transparence.



*Le nouveau Système mondial d'information zoosanitaire de l'OIE, plus connu sous le nom d'**OIE-WAHIS**, est un système informatique, disponible sur internet, qui permet de traiter en temps réel les données relatives aux maladies chez les animaux (animaux domestiques et faune sauvage). Ces données, qui couvrent les maladies de la Liste de l'OIE, les maladies émergentes et les zoonoses, sont collectées par les Services vétérinaires des Membres de l'OIE et des pays et territoires non membres.*

Ces données sont mises à la disposition du public sur <https://wahis.oie.int/#/home>. De plus, ces informations sont diffusées par l'OIE à ses Membres et à la communauté internationale grâce à la [liste de diffusion OIE-WAHIS](#). Pour soumettre un rapport zoosanitaire, l'accès est sécurisé ; n'ont accès au site de déclaration que les Délégués auprès de l'OIE et les Chefs des Services vétérinaires ou leurs représentants autorisés (« points focaux »).

Ce nouveau système, lancé en mars 2021, remplace le système WAHIS. Il se compose de deux modules principaux :

- Un système d'alerte précoce, pour recueillir les informations et les diffuser auprès de la communauté internationale, par des notifications immédiates et des rapports de suivi concernant les événements épidémiologiques apparus sur le territoire des Membres de l'OIE ou de pays non membres.
- Un système de suivi épidémiologique continu, pour faire le suivi des maladies de la Liste de l'OIE chez les animaux terrestres et les animaux aquatiques (présence ou absence) sur la base des rapports semestriels fournis

par les Membres de l'OIE.

La nouvelle interface publique comprend des outils qui facilitent la consultation des données (tableaux et outils de cartographie interactive) et d'autres qui facilitent l'extraction de données zoosanitaires officiellement validées.

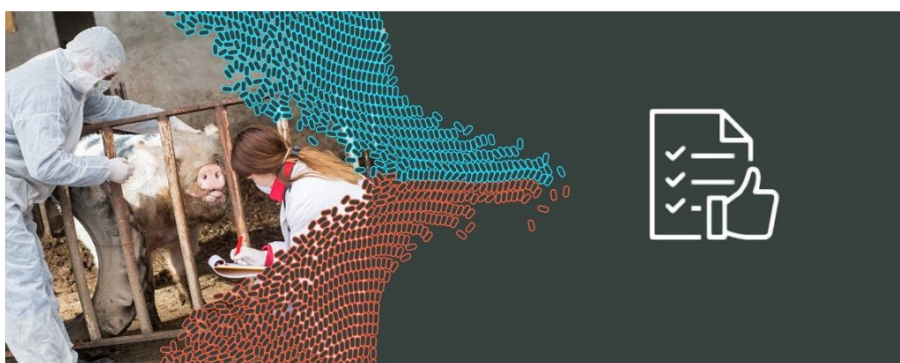
Le système OIE-WAHIS a continué d'évoluer après son lancement. De nouvelles fonctionnalités ont été ajoutées et les performances n'ont pas cessé de s'améliorer. L'OIE et la Commission européenne travaillent actuellement sur le projet ADIS (*Animal Disease Information System*) qui permettra d'établir une connectivité entre OIE-WAHIS et la plateforme zoosanitaire régionale de l'Union européenne, afin de créer un accès unique pour l'introduction des données par les États membres de l'Union européenne. Il est prévu d'inaugurer de nouvelles composantes afin que toutes les sortes de rapports et autres informations que les pays adressent à l'OIE puissent être soumises via OIE-WAHIS. Des travaux sont en cours pour concevoir le module qui servira pour le rapport annuel (lequel consiste en informations supplémentaires sur les zoonoses, les chiffres de la population animale, les données relatives à la main-d'œuvre vétérinaire, etc.). Le module qui servira pour la déclaration facultative des maladies de la faune sauvage non incluses dans la Liste de l'OIE sera développé courant 2022 ; il sera particulièrement important pour atteindre l'un des objectifs du [Cadre de l'OIE en faveur de la santé de la faune sauvage](#), à savoir une plus grande transparence et davantage de précision dans la déclaration des maladies de la faune sauvage. Ces améliorations et les améliorations à venir correspondent aux priorités de la stratégie de transformation numérique de l'OIE en réponse au [Septième Plan stratégique de l'OIE](#).

SANTÉ ANIMALE

Nouvelles procédures normalisées de l'OIE

MOTS-CLÉS

#agent pathogène émergent, #auto-déclaration, #Code sanitaire pour les animaux terrestres, #maladie animale, #maladie de la Liste de l'OIE, #maladie virale émergente, #Organisation mondiale de la santé animale (OIE), #procédure officielle normalisée, #statut sanitaire, #transparence, #zoonose émergente.



Procédure normalisée régissant la décision d'ajouter (ou de supprimer) des agents pathogènes d'animaux terrestres sur la Liste de l'OIE

Cette procédure décrit la marche à suivre pour déterminer si un agent pathogène des animaux terrestres répond aux critères répertoriés au [Chapitre 1.2.](#) du *Code sanitaire pour les animaux terrestres*, aux fins de l'inclure ou non dans la Liste des maladies, infections et infestations qui apparaît au [Chapitre 1.3.](#)

[[Lire la procédure](#) (octobre 2020)]

Procédure normalisée pour déterminer si une maladie doit être considérée comme émergente

Cette procédure décrit la marche à suivre pour établir si une maladie est « émergente » au regard de la définition du *Code sanitaire pour les animaux terrestres*, ainsi que les actions à entreprendre en attendant de disposer des informations scientifiques permettant d'étayer une évaluation de la maladie au regard des critères décrits au [Chapitre 1.2.](#) du *Code terrestre* relatifs à l'inscription des maladies sur la Liste de l'OIE.

[[Lire la procédure](#) (mars 2021)]

Procédure normalisée portant sur la publication de l'auto-déclaration de statut zoosanitaire d'un Membre

Cette procédure décrit le processus de préparation, d'évaluation et de publication des [auto-déclarations](#) d'absence de maladies (autres que celles pour lesquelles l'OIE a mis en place une procédure de reconnaissance officielle du statut zoosanitaire).

[[Lire la procédure](#) (juin 2021)]

SANTÉ ANIMALE

► STATUTS SANITAIRES OFFICIELS

Reconnaissance du statut sanitaire des Membres de l'OIE et validation des programmes officiels de contrôle

88^e Session générale de l'OIE, 24-28 mai 2021

MOTS-CLÉS

#Organisation mondiale de la santé animale (OIE), #résolution, #Session générale de l'OIE, #statut sanitaire.



- Reconnaissance du statut sanitaire des Membres au regard de la **fièvre aphteuse** : [Résolution n° 13 du 27 mai 2021](#)
- Validation des programmes officiels de contrôle de la **fièvre aphteuse** des Membres : [Résolution n° 14 du 27 mai 2021](#)
- Reconnaissance du statut sanitaire des Membres au regard de la **péripnéumonie contagieuse bovine** : [Résolution n° 15 du 27 mai 2021](#)
- Validation des programmes officiels de contrôle de la **péripnéumonie contagieuse bovine** des Membres : [Résolution n° 16 du 27 mai 2021](#)
- Reconnaissance du statut des Membres en matière de risque d'**encéphalopathie spongiforme bovine** : [Résolution n° 17 du 27 mai 2021](#)
- Reconnaissance du statut sanitaire des Membres au regard de la **peste équine** : [Résolution n° 18 du 27 mai 2021](#)
- Reconnaissance du statut sanitaire des Membres au regard de la **peste des**

petits ruminants : [Résolution n° 19 du 27 mai 2021](#)

• Reconnaissance du statut sanitaire des Membres au regard de la **peste porcine classique** : [Résolution n° 20 du 27 mai 2021](#)

• Validation des programmes officiels de contrôle de la **rage transmise par les chiens** des Membres : [Résolution n° 21 du 27 mai 2021](#)

• **Premier addendum à la Résolution n° 15 du 29 mai 2020** sur les « Procédures applicables aux Membres pour la reconnaissance officielle et le maintien du statut sanitaire au regard de certaines maladies animales ou au regard du risque d'encéphalopathie spongiforme bovine et pour la validation de programmes officiels de contrôle » : [Résolution n° 22 du 28 mai 2021](#)

• **Premier addendum à la Résolution n° 16 du 29 mai 2020** sur les « Frais à la charge des Membres pour la reconnaissance officielle du statut sanitaire au regard de certaines maladies animales ou au regard du risque d'encéphalopathie spongiforme bovine et pour la validation de programmes officiels de contrôle » : [Résolution n° 23 du 28 mai 2021](#)



SANTÉ ANIMALE

► GROUPES AD HOC

Élaboration de définitions de cas pour les maladies des animaux terrestres de la Liste de l'OIE

MOTS-CLÉS

#Code sanitaire pour les animaux terrestres, #maladie animale, #maladie de la Liste de l'OIE, #Organisation mondiale de la santé animale (OIE).



© Getty Images

L'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) tient à jour une liste des maladies des animaux terrestres et des animaux aquatiques qui intéressent la communauté internationale en raison de leur impact sur la santé – santé animale et santé humaine. Les Membres de l'OIE sont tenus de déclarer à l'OIE la détection sur leur territoire, ou dans une zone ou un compartiment, toute maladie, infection ou infestation figurant sur la Liste de l'OIE. L'OIE diffuse ensuite ces informations aux autres Membres, afin qu'ils puissent prendre les mesures qui s'imposent pour prévenir la propagation transfrontalière de ces maladies.

La Liste des maladies à déclaration obligatoire à l'OIE est revue régulièrement : des exclusions et des inclusions sont adoptées tous les ans par l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE réunie en Session générale.

Il est primordial que les Membres de l'OIE partagent une compréhension commune de ce qui constitue un « cas » – la définition de cas – aux fins de la notification, pour que la survenue et la localisation des cas confirmés puissent être signalées aux Membres de manière cohérente au fil du temps. Le Code sanitaire pour les animaux terrestres (Code terrestre) n'inclut pas encore de définition de cas pour toutes les maladies des animaux terrestres de la Liste de l'OIE, ce qui peut donner lieu à une notification incorrecte ou incohérente des événements sanitaires. Pour y remédier, et aider les Membres à honorer leurs obligations en matière de notification, **l'OIE**

collabore avec des experts afin de rédiger les définitions de cas pour les maladies de la Liste de l'OIE pour lesquelles cette information est absente ou incomplète dans le *Code terrestre*. Ces définitions de cas seront incorporées dans le *Code terrestre* en suivant le [processus d'établissement des normes de l'OIE](#) et en fonction des priorités du programme de travail de la Commission des normes sanitaires pour les animaux terrestres. Entre-temps, elles seront rendues publiques sur le site web de l'OIE, une fois avalisées par la Commission scientifique pour les maladies animales.

L'élaboration de ces définitions de cas vient étayer l'initiative de l'OIE consistant à codifier les informations contenues dans les déclarations que les Membres adressent à l'OIE au moyen du [Système mondial d'information sanitaire \(OIE-WAHIS\)](#). Une codification précise permet en effet d'identifier et de classer de manière cohérente les informations essentielles, notamment les principaux éléments pris en compte dans les définitions de cas : agent pathogène, espèces hôtes, etc.

ACTES OFFICIELS

► NOUVEAUX DÉLÉGUÉS



1^{er} novembre 2021

SUÈDE

Dre Lena Hellqvist Björnerot

Chief Veterinary Officer, Swedish Board of Agriculture, Ministry of Enterprise and Innovation

4 octobre 2021

ÉQUATEUR

Ing. Carlos Alberto Muentes Macías

Director Ejecutivo, Agencia de Regulación y Control Fito y Zoosanitario AGROCALIDAD



8 septembre 2021

ÉMIRATS ARABES UNIS

Dre Kaltham Ali Kayaf

Head of Laboratory Pesticides Analysis and Residues Section, National Laboratories, Ministry of Climate Change and Environment

23 août 2021

CÔTE D'IVOIRE

Dr Vessaly Kallo

Directeur des Services vétérinaires, Ministère des ressources animales et halieutiques



6 août 2021

ÉQUATEUR

Ing. Rommel Anibal Betancourt Herrera

Director Ejecutivo, Agencia de Regulación y Control Fito y Zoosanitario AGROCALIDAD

23 juillet 2021

CORÉE (RÉP. DE)

Dr Dongsik Lee

Chief Veterinary Officer, Director, Animal Health Policy Bureau, Ministry of Agriculture, Food and Rural Affairs



21 juillet 2021

KIRGHIZISTAN

M. Almaz Sharshenbekov

Director, State Inspectorate of Veterinary and Phyto-Sanitary Security



1^{er} juillet 2021

ÉTHIOPIE

Dr Fikru Regassa Gari

State Minister, Livestock Resources Development Sector, Ministry of Agriculture

28 juin 2021

CANADA

Dre Mary Jane Ireland

Chief Veterinary Officer, Executive Director, Animal Health Directorate, Canadian Food Inspection Agency

21 juin 2021

FRANCE

Dre Emmanuelle Soubeyran

Directrice générale adjointe, Direction générale de l'alimentation, Ministère de l'agriculture et de l'alimentation

9 juin 2021

BURKINA FASO

Dr Adama Maiga

Directeur général des Services vétérinaires, Ministère des ressources animales et halieutiques

7 juin 2021

VANUATU

Dr Ian Peebles

Acting Principal Veterinary Officer, Biosecurity Vanuatu, Ministry of Agriculture, Livestock, Forestry, Fisheries and Biosecurity



7 juin 2021

ÉQUATEUR

Dr Julio César Paredes Muñoz

Director Ejecutivo, AGROCALIDAD, Ministerio de Agricultura y Ganadería



1^{er} juin 2021

BOSNIE-HERZÉGOVINE

Dr Saša Bošković

Chief Veterinary Officer, Director of the Veterinary Office, Ministry of Foreign Trade and Economic Relations

24 mai 2021

POLOGNE

Dr Krzysztof Jazdżewski

Deputy Chief Veterinary Officer, General Veterinary Inspectorate, Ministry of Agriculture and Rural Development

7 mai 2021

BOLIVIE

Dr Patrick Renán Nogales Mejía

Director General Ejecutivo, Servicio Nacional de Sanidad Agropecuaria e Inocuidad Alimentaria, Ministerio de Desarrollo Rural y Tierras



5 mai 2021

MAURICE

Dr Pitmbarsing Beeharry

Principal Veterinary Officer, Livestock and Veterinary Division, Agricultural Services, Ministry of Agro-Industry and Food Security



3 mai 2021

TUNISIE

Dr Hichem Bouzghaïa

Directeur général, Services vétérinaires, Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche

30 avril 2021

KIRGHIZISTAN

Dr Samir Osmonaliev

Director, State Inspectorate of Veterinary and Phyto-Sanitary Security



28 avril 2021

LITUANIE

Dr Mantas Staškevičius

Director, State Food and Veterinary Service



28 avril 2021

JAPON

Dr Masatsugu Okita

Director of International Animal Health Affairs Office, Animal Health Division, Food Safety and Consumer Affairs Bureau, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries

22 avril 2021

URUGUAY

Dr Enrique Diego De Freitas Netto

Director General, Dirección General de Servicios Ganaderos, Ministerio de Ganadería, Agricultura y Pesca



19 avril 2021

MONGOLIE

Dr Ganzorig Basan

Chief Veterinary Officer, Director General, General Authority for Veterinary Services, Ministry of Food, Agriculture and Light Industry



13 avril 2021

BURUNDI

Dr Désiré Ntakirutimana

Directeur, Département de la santé animale, Ministère de l'agriculture et de l'élevage

6 avril 2021

GHANA

Dr Patrick Abakeh

Chief Veterinary Officer, Veterinary Service Directorate, Ministry of Food and Agriculture



4 avril 2021

BANGLADESH

Dr Shaikh Azizur Rahman

Director General, Department of Livestock Services (DLS), Ministry of Fisheries and Livestock

2 avril 2021

SRI LANKA

Dr Kasthuri Arachchige Chandrika Hemali Abeyratne Kothalawala

Director General, Department of Animal Production and Health, Ministry of Agriculture, Rural Economic Affairs, Livestock Development, Irrigation & Fisheries



29 mars 2021

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Dr Burke Healey

Deputy Administrator, United States Department of Agriculture Animal and Plant Health Inspection Service Veterinary Services (USDA-APHIS-VS)



26 mars 2021

CABO VERDE

Dre Ana Lina Pereira De Barros Olende

Directrice, Services de l'élevage, Ministère de l'agriculture et de l'environnement

15 mars 2021

SURINAME

Dr Faizel Wilnis

Chief Veterinary Officer, Department of Animal Production and Health, Ministry of Agriculture, Animal Husbandry and Fisheries

ACTES OFFICIELS

► NOUVEAUX PAYS MEMBRES

ACTES OFFICIELS

► NOUVEAUX CENTRES DE RÉFÉRENCE

NOUVEAUX LABORATOIRES DE RÉFÉRENCE DE L'OIE

Brucellose (*Brucella abortus*, *B. melitensis*)



Dr Mahmoud Hamdy

Department of Brucellosis Research
[Animal Health Research Institute](#)
Agricultural Research Center
Ministry of Agriculture and Land Reclamation
7 Nadi El-Said Street
P.O. Box 12618
Dokki, Giza
ÉGYPTE
Tél. : +20 1 222 28 14 76
E-mail : merhamdy@ahri.gov.eg

Ce nouveau Laboratoire de référence de l'OIE se consacre à la surveillance, au diagnostic et à la recherche sur la [brucellose](#) (*Brucella abortus* et *B. melitensis*), ainsi qu'aux programmes de contrôle de cette maladie. Il est en capacité de réaliser différents tests sérologiques standard, ainsi que des tests PCR et des analyses bactériologiques pour l'identification de l'espèce et du biovar de *Brucella*. Les tests de diagnostic sont réalisés dans un cadre conforme au système d'assurance qualité certifié ISO/IEC 9001:2015 et accrédité ISO/IEC 17025:2017. Le laboratoire fournit des réactifs de référence et propose des consultations ainsi que des formations via un centre de formation et de consultation agréé. Il dispose des capacités nécessaires pour conduire des études *in vivo* sur la brucellose dans une animalerie avec un niveau 3 de sécurité biologique.

Diarrhée virale bovine



Dre Kerstin Wernike

[Institute of Diagnostic Virology](#)

Friedrich-Loeffler-Institut

Federal Research Institute for Animal Health

Südufer 10

17493 Greifswald – Insel Riems

ALLEMAGNE

Tél. : +49 38351 7 1212

E-mail : kerstin.wernike@fli.de

Ce nouveau Laboratoire de référence de l'OIE est axé sur le diagnostic et la recherche sur le virus de la [diarrhée virale bovine](#) et d'autres pestivirus des ruminants. Il est en capacité d'établir des diagnostics par détection du génome, sous-typage, séquençage, détection de l'antigène, isolement du virus ou encore sérologie. Par ailleurs, il organise des essais d'aptitude inter-laboratoires. Il a acquis une riche expérience dans l'éradication de la diarrhée virale bovine et la vérification de l'absence de la maladie. Il propose également des consultations techniques sur la prévention et le contrôle de la diarrhée virale bovine.

Grippe équine



Dr Manabu Nemoto

[Equine Research Institute](#)

Japan Racing Association

1400-4 Shiba, Shimotsuke, Tochigi 3290412

JAPON

Tél. : +81 285 44 0090

E-mail : nemoto_manabu@equinst.go.jp

Ce nouveau Laboratoire de référence de l'OIE est axé sur le diagnostic, les consultations et la recherche à des fins de prévention et de contrôle de la [grippe équine](#). L'Institut de recherche équine (*Equine Research Institute*) dépend de l'Association hippique du Japon (*Japan Racing Association*), qui est l'autorité responsable des courses hippiques au Japon. Le laboratoire fournit au **Groupe d'experts de l'OIE pour la surveillance et la composition des vaccins contre la grippe équine** des informations sur l'analyse antigénique utilisant des antisérums équins. Le laboratoire peut fournir des antisérums équins contre le virus de la grippe équine H3N8 afin d'effectuer des tests sérologiques, ainsi que des témoins positifs pour la PCR couplée à une transcription inverse.

Influenza aviaire



Dr Abdelsatar Arafa

Reference Laboratory for Veterinary Quality Control on Poultry Production

[Animal Health Research Institute](#)

Agricultural Research Center

Ministry of Agriculture and Land Reclamation

7 Nadi El-Said Street

P.O. Box 12618

Dokki, Giza

ÉGYPTE

Tél. : +20 2 33 37 09 58 / +20 2 33 37 09 57 / +20 2 33 38 01 21

E-mail : araby85@hotmail.com

Ce nouveau Laboratoire de référence de l'OIE est en capacité de réaliser des tests de diagnostic de l'[influenza aviaire](#) à partir des échantillons qui lui sont adressés. Il propose des formations en la matière aux Membres de l'OIE qui en feront la demande. Il peut également proposer aux Membres de l'OIE des consultations scientifiques et techniques concernant le diagnostic de l'influenza aviaire et les examens de laboratoire. Enfin, il fournira aux Membres de l'OIE des produits de diagnostic pour la détection et le sérotypage du virus.

Métrite contagieuse équine



Dre Sandrine Petry

ANSES - Laboratoire de santé animale, site de Normandie

Unité de physiopathologie et d'épidémiologie des maladies équines

Goustranville

14430 Dozulé

FRANCE

Tél. : +33 2 31 79 22 76

E-mail : sandrine.petry@anses.fr

Ce nouveau Laboratoire de référence de l'OIE, également Laboratoire de référence de l'Union européenne pour les maladies équines (autres que la peste équine) dont la [métrite contagieuse équine](#), possède toute l'expertise et les moyens de laboratoire nécessaires en matière de diagnostic et de recherche sur la métrite contagieuse équine. Les tests diagnostiques qui y sont menés sont basés sur des méthodes de bactériologie, d'immunofluorescence et de PCR en temps réel - méthodes accréditées ISO/IEC 17025:2017. Ce laboratoire fournit du sérum anti-*Taylorella equigenitalis* pour le test d'agglutination sur lame ainsi que des souches identifiées du genre *Taylorella*. Il est également en capacité d'organiser des essais inter-laboratoires et de proposer une assistance scientifique et

technique ainsi que des formations au diagnostic de la métrite contagieuse équine.

Peste porcine africaine



Dr Zhiliang Wang

National Surveillance and Research Center for Exotic Animal Diseases

[China Animal Health and Epidemiology Center \(CAHEC\)](#)

369 Nanjing Road

Qingdao 266032

RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE

Tél. : +86 532 85 63 91 66

E-mail : wangzhiliang@cahec.cn

Ce nouveau Laboratoire de référence de l'OIE utilise toutes sortes d'outils pour le diagnostic, la surveillance et les travaux de recherche sur la [peste porcine africaine](#), notamment les tests PCR, le génotypage, le séquençage génomique, l'isolement viral et les épreuves d'immuno-absorption enzymatiques (méthode ELISA), dans un cadre d'assurance qualité accrédité ISO/IEC 17025:2005. Ce laboratoire a conçu ou actualisé les normes nationales de diagnostic ainsi que le plan national de prévention et de contrôle de la peste porcine africaine. Il est en capacité de dispenser des formations sur le diagnostic de la peste porcine africaine, sa surveillance et la conduite d'enquêtes sur le terrain. Il peut également aider les Membres de l'OIE à renforcer leurs compétences en la matière. Enfin, il possède des animaleries avec un niveau 3 de sécurité biologique, qui peuvent être utilisées pour conduire des études *in vivo* ou développer des vaccins.

NOUVEAUX CENTRES COLLABORATEURS DE L'OIE

Économie de la santé animale

Centre of Excellence for Sustainable Food Systems

Global Burden of Animal Diseases (GBADs) Programme

Institute of Infection, Veterinary and Ecological Sciences

University of Liverpool

ROYAUME-UNI

Tél. : +44 151 794 61 13

E-mail : j.rushton@liverpool.ac.uk

Site web-1 : www.liverpool.ac.uk/centre-for-sustainable-food-systems/

Site web -2 : www.liverpool.ac.uk/infection-veterinary-and-ecological-sciences/

Ce Centre collaborateur multinational de l'OIE comprend la participation des institutions suivantes :

Norwegian Veterinary Institute

P.O. Box 750 Sentrum
0106 Oslo
NORVÈGE
Tél. : +47 91 61 85 87
E-mail : edgar.brun@vetinst.no
Site web : www.vetinst.no

Department of Population Health Sciences

Utrecht University
PAYS-BAS
Tél. : +31 30 253 10 91
E-mail : j.a.stegeman@uu.nl
Site web :
www.uu.nl/en/organisation/faculty-of-veterinary-medicine/about-the-faculty/department-population-health-sciences/

Le Centre collaborateur de l'OIE pour l'économie de la santé animale portera son attention sur le recours systématique à des études économiques en matière de santé animale, et sur la formation à l'utilisation des méthodes d'analyse économique, en vue d'obtenir des résultats qui concordent avec le programme « [Global Burden of Animal Diseases](#) » (GBADs), qui est une plateforme analytique du poids des maladies animales dans le monde. Le Centre collaborateur se concentrera donc sur les trois points suivants :

- L'amélioration des méthodes permettant d'estimer le poids des maladies et autres problèmes de santé animale, y compris les informations indiquant leur lieu d'apparition, les individus touchés, ainsi que les causes et les facteurs de risque.
- L'amélioration de l'accès aux informations sur le poids des maladies et autres problèmes de santé animale, et l'harmonisation de ces données grâce au développement d'un moteur de connaissances conjoint dans le *cloud*.
- L'amélioration des capacités à interpréter et utiliser les informations sur le poids des maladies et de la santé animales.

Ces objectifs seront atteints grâce à une équipe pluridisciplinaire composée d'économistes, d'épidémiologistes, de vétérinaires praticiens, d'informaticiens et de formateurs. En outre, l'équipe accueillera des chercheurs en début de carrière et offrira également des possibilités de doctorat afin d'accroître l'expertise en matière d'économie de la santé animale.

Bonnes pratiques de gestion apicole et mesures de biosécurité en apiculture



Istituto Zooprofilattico Sperimentale del Lazio e della Toscana

Via Appia Nuova 1411
00178 Roma
ITALIE
Tél. : +39 06 79 09 91

E-mail-1 : giovanni.formato@izslt.it

E-mail-2 : segreteria@izslt.it

Site web : www.izslt.it/apicoltura/

L'Istituto Zooprofilattico Sperimentale del Lazio e della Toscana (IZSLT) fait partie d'un réseau de dix instituts publics italiens qui, sous la tutelle du Ministère italien de la santé, sont chargés de réaliser des analyses de laboratoire, des travaux de recherche, des activités de surveillance épidémiologique et des activités de coopération internationale dans les domaines de la santé animale, de la santé publique, de la sécurité sanitaire des aliments, et de la santé et de la production des animaux de rente.

Ce nouveau Centre collaborateur de l'OIE apporte son soutien aux Membres de l'OIE dans le cadre de diverses activités portant sur l'application des bonnes pratiques de gestion apicole et des mesures de biosécurité dans l'apiculture. Ce Centre cherche à augmenter la qualité de la production apicole en encourageant un usage adapté et prudent des produits pharmaceutiques dans l'apiculture, conformément au [Sixième Plan stratégique de l'OIE](#).

Le domaine d'action de ce Centre collaborateur de l'OIE⁽¹⁾ relève essentiellement de la **gestion de la santé animale**, et concerne plus particulièrement :

- les maladies des abeilles
- les bonnes pratiques en apiculture
- les mesures de biosécurité en apiculture
- la détection précoce des maladies des abeilles
- le suivi de la santé des abeilles
- l'innovation dans la prévention et le contrôle des maladies des abeilles afin d'étudier des approches durables
- la coordination des activités expérimentales et des essais sur le terrain dans différents pays, afin de faire le suivi des innovations
- le diagnostic des maladies des abeilles sur le terrain
- l'usage approprié des agents antimicrobiens en apiculture et la résistance aux agents antimicrobiens.

Le Centre se penche aussi sur des aspects en lien avec les maladies apiaires qui sont susceptibles d'avoir des conséquences chez l'humain :

- le botulisme infantile
- les allergies et les intoxications provoquées par des alcaloïdes issus de plantes (pollen)
- l'aspergillose
- les résidus présents dans les produits de la ruche
- l'épidémiologie, le suivi et la surveillance des maladies des abeilles mellifères
- l'appréciation des risques.

(1) [Liste des domaines de spécialisation et spécialités particulières pour les Centres collaborateurs de l'OIE](#)

L'OIE est une organisation internationale créée en 1924. Ses 182 Membres lui ont donné pour mandat d'améliorer la santé et le bien-être animal. Elle agit avec l'appui permanent de 329 centres d'expertise scientifique et 13 implantations régionales présents sur tous les continents.



Suivez l'OIE sur www.oie.int



@OIEAnimalHealth



World Organisation for Animal Health - OIE



OIEVideo



World Organisation for Animal Health



World Organisation for Animal Health (OIE)



Version digitale : www.oiebulletin.com



ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ ANIMALE
Protéger les animaux, préserver notre avenir

12, rue de Prony - 75017 Paris, France
Tél. : +33 (0)1 44 15 18 88 - Fax : +33 (0)1 42 67 09 87 - oie@oie.int